



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF

Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

*Seules les paroles prononcées font foi !
Es gilt das gesprochene Wort !*

Conférence de presse Loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme Fribourg, le 16 juin 2025 / Freiburg, den 26. Juni 2025

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Sehr geehrte Damen und Herren

Mesdames, Messieurs,

Es ist mir eine große Freude, Sie heute begrüßen zu dürfen, um den Gesetzentwurf über die Amtssprachen und die Förderung der Zweisprachigkeit vorzustellen.

Il s'agit Mesdames, Messieurs, d'un évènement historique, et je pèse mes mots. Voilà maintenant plus de 50 ans que le Canton de Fribourg tente de se doter d'une législation sur les langues.

Toutes ces tentatives ont échoué avant même d'être publiées. Vous voyez derrière moi la longue liste de ces projets, de la Charte des langues en 1968 aux travaux de la Constituante des années 2000, en passant par les projets Gugenheim et Schwaller, notamment.

Aujourd'hui, c'est donc la toute première fois que la population fribourgeoise pourra se prononcer sur un projet de loi portant sur cette question essentielle pour notre canton.

Car le bilinguisme est au cœur de l'identité fribourgeoise depuis la création de notre canton, situé à la frontière des langues et des cultures depuis des millénaires.

Je l'ai dit, de nombreuses tentatives ont échoué. Et tous ces échecs reposaient sur une grande crainte : la guerre des langues.

Le bilinguisme fribourgeois, c'était un peu « Pour vivre heureux et bilingues, vivons cachés ». Je comprends bien sûr cette prudence, qui s'imposait sans doute à nos prédecesseurs à l'époque. Mais la société a changé.

La réalité est toute autre aujourd'hui et la question des langues n'est plus perçue comme un affrontement entre deux communautés désireuses de s'imposer, mais bien comme une richesse et

une opportunité exceptionnelle, tant au niveau individuel, il n'y a qu'à voir le nombre de cursus de formation bilingue dans notre canton, qu'au niveau culturel, social et sociétal.

Zum ersten Mal in der Geschichte unseres Kantons kann die Bevölkerung über ein Sprachengesetz abstimmen. Freiburg liegt seit jeher an der Schnittstelle von Sprach- und Kulturregionen.

Diese Sweisprachigkeit prägt unsere Identität. Frühere Versuche scheiterten oft an der Angst vor einem „Sprachenkrieg“. Doch heute wird die Mehrsprachigkeit nicht mehr als Bedrohung gesehen, sondern als kultureller und gesellschaftlicher Reichtum. Man erkennt ihren Wert – sei es in der Bildung mit zahlreichen zweisprachigen Studiengängen, oder im alltäglichen Zusammenleben.

J'ajouterai en lien avec l'actualité récente dans certains cantons alémaniques que l'affirmation de l'importance du bilinguisme pour Fribourg vise aussi à rappeler l'importance du plurilinguisme pour la cohésion de notre canton mais aussi de la Suisse.

Fribourg se positionne aujourd'hui à nouveau comme pionnier dans un domaine qui le caractérise depuis toujours. Je vous avoue que notre projet suscite des intérêts bien au-delà de notre canton, je vais d'ailleurs prochainement rencontrer Madame la Directrice de l'Office fédéral de la culture, ce mercredi en fait, pour échanger à propos de nos projets et notre expérience fribourgeoise pour développer au niveau fédéral les meilleurs outils pour favoriser la cohésion, le partage des cultures et des langues.

Encourager et valoriser le bilinguisme, c'est aussi lutter contre la généralisation d'un anglais standard et superficiel.

Mais pour cela, il faut savoir être fiers de notre bilinguisme fribourgeois. Un bilinguisme qui ne se veut pas élitaire, et j'en suis un exemple avec mon «Couchepin-Deutsch», mais qui est au cœur de notre identité et nos valeurs fribourgeoises.

J'en viens maintenant à l'avant-projet qui vous est présenté aujourd'hui. Son objectif est finalement assez simple : mettre en œuvre les dispositions de la Constitution cantonale de 2024 sur les langues et plus précisément des articles 6 et 17.

La Constitution cantonale prévoit :

- Que le français et l'allemand sont les langues officielles du canton
- Que leur usage est réglé selon le principe de territorialité
- Que les communes peuvent avoir deux langues officielles, le français et l'allemand, si elles comptent une minorité linguistique autochtone importante
- Que l'Etat encourage le bilinguisme et les échanges entre les communautés linguistiques
- Que la liberté de la langue est garantie

Pour mettre en œuvre ces dispositions, nous avons souhaité préparer une loi aussi simple que possible, afin que chacune et chacun puisse en comprendre les enjeux, et pour ne pas noyer ces questions fondamentales dans les détails.

Ce souci de simplicité, de lisibilité et de respect de l'autonomie communale est au cœur du projet.

Das Gesetz soll klar, verständlich und zugänglich sein – für alle Freiburgerinnen und Freiburger. Es umfasst 28 Artikel, wie ich es den Verfassern als Ziel gesetzt hatte. Trotz seiner Kürze behandelt es zentrale Fragen, insbesondere wie Gemeinden ihre Amtssprache definieren dürfen.

Manche Gemeinden werden damit offiziell zweisprachig sein können – sofern eine bedeutende autochthone Minderheit vorhanden ist.

Der Respekt vor der kommunalen Autonomie war dabei ein Leitprinzip während der gesamten Ausarbeitung. Dieses Gesetz ist pragmatisch, offen und zukunftsgerichtet.

Pour l'anecdote, j'avais fixé comme défi à ses auteurs de ne pas dépasser les 30 articles. Le défi a été relevé avec brio, puisque l'avant-projet mis en consultation en compte 28 !

Cette sobriété ne l'empêche toutefois pas d'aborder tous les aspects de la question des langues officielles, en particulier celles des communes.

Comme vous l'avez en effet compris, le cœur de cet avant-projet réside dans les règles qui permettront aux communes fribourgeoises de déterminer leur langue officielle, et donc, pour certaines, de choisir d'avoir à la fois le français et l'allemand.

Zusammenfassend, dieses Gesetz, wie Ihnen gleich vorgestellt wird, erklärt die Bedingungen, insbesondere die Sprachgeschichte der Gemeinde, die angestammten sprachlichen Minderheiten und das Territorialitätsprinzip, um zweisprachig sein zu können, die Anforderungen und Pflichten einer zweisprachigen Gemeinde mit gleichzeitig unserem Wunsch, die kommunale Autonomie zu respektieren.

Und schließlich die Grundsätze der Förderung der institutionellen Zweisprachigkeit.

C'est la transition idéale pour passer maintenant la parole à Christophe Maillard, chef du service des communes.

Sa présence aujourd'hui tient également au fait que, dans sa fonction précédente de chef de l'ancien Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, il a été l'auteur principal de cet avant-projet, sur lequel je crois pouvoir dire qu'il a passé des mois.

Ensuite, Samuel Russier prendra la parole car lui aussi a largement contribué et travaillé sur ce projet. C'est un long travail d'équipe, j'espère que comme moi, vous serez convaincus par sa pertinence et sa qualité.

Je tiens ici à leur exprimer toute ma gratitude, car je suis convaincu que les solutions proposées ouvrent un horizon nouveau, et extrêmement réjouissant, à notre canton de Fribourg bilingue !

Meine Damen und Herren, dies sind die wesentlichen Elemente dieses Vorentwurfs, die Sie in den Ihnen zur Verfügung gestellten Dokumenten im Detail nachlesen können.

J'ajoute que nous avons porté une attention soutenue à la transparence et à l'information, afin de permettre un débat en profondeur durant les mois de la consultation.

So haben wir zum Beispiel den erläuternden Bericht mit einer mittleren, viel weiter entwickelten Version begleitet, die sich an all jene richtet, die die Fragestellung vertiefen oder tiefer auf die Grundlagen unseres Projekts eingehen möchten.

Je vous annonce en outre que nous organiserons un débat public sur cet avant-projet de loi dans le cadre de la Journée du Bilinguisme, le 20 septembre prochain.

Avec ces précisions, je déclare ouvrir avec réjouissance, le débat oh combien sensible de la loi sur les langues.

Une réjouissance toute empreinte d'humilité et de respect tant on m'a annoncé de grands écueils.

Mais vous l'avez compris, nous sommes convaincus que ce projet est porteur de cohabitation harmonieuse, de cohésion, de confiance mutuelle et de partage respectueux, beaucoup plus que de division et de peur, comme certains aiment le décrire depuis des décennies.

Les temps ont changé et vu l'actualité internationale et nationale, je suis heureux que Fribourg ouvre ce chapitre de cohésion et de partage qui doit nous rassembler encore plus fort et renforcer notre paix sociale qui constitue une marque reconnue de notre pays et notre canton.

Ich freue mich darauf, in den kommenden Monaten eine sensible, aber wichtige Debatte zu führen, die spezifisch für die Kultur, die Traditionen und die Werte Freiburgs ist.

J'ouvre maintenant la séance des questions.

Wer möchte die erste Frage stellen ?